BÉGARD
dynamique & solidaire

Mairie de Bégard
Rue de la Résistance
BP4 22140 Bégard

02 96 45 20 19
mairie@begard.bzh
www.begard.bzh

Le - 2 OCT. 2026

ARRÊTÉ PROVISOIRE RÉGLEMENTANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT RUE JULES FERRY LE 18 NOVEMBRE 2026 DE 13H30 A 16H00

SG/RM 111 - 09/26

Le Maire de Bégard,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de la Route,
Vu les divers arrêtés réglementant la circulation et le stationnement des véhicules à Bégard,
Considérant que pour des raisons de sécurité, il s'avère nécessaire de réglementer la circulation et le stationnement à l'occasion du cross du District du Trégor organisé par l'association sportive du Collège François Clech.

ARRETE

Article 1 : La circulation et le stationnement seront interdits rue Jules Ferry (du rond-point René Cassin à la Maison des Roseaux), le vendredi 18 novembre 2026, de 13h30 à 16H00.

Article 2 : La matérialisation du présent arrêté sera réalisée par les organisateurs.

Article 3 : Monsieur l'Officier de Police Municipale de Bégard est chargé de l'application du présent arrêté dont ampliation sera transmise à :
- Monsieur le Commandant du Centre d'Incendie et de Secours de Bégard,
- Monsieur le Chef de Brigade de la Gendarmerie de Bégard,
- Le Collège François Clech,
- Monsieur le président de l'ASB.

Le maire,

Le maire,
Gildas HERVÉ

MAIRIE DE BÉGARD 22140 Côtes-d'Armor

PARCOURS CROSS INTERDISTRICT

PETITE BOUCLE (850m) : —— **GRANDE BOUCLE (1400m) : —— + ——**

PARCOURS BENJAMINS ET BENJAMINES : 1 trajet départ/arrivée + 1 grande boucle (2000 m)

PARCOURS MINIMES (FILLES ET GARCONS) : 1 trajet départ/arrivée + 1 petite boucle + 1 grande boucle (2800 m)